



Séance du 10/04/2025  
**Délibération N°100425/09**

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	37
Excusés :	2
Pouvoirs : ...	8
<b>Votants : ...</b>	<b>45</b>

Les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, dûment convoqués le 27 mars 2025, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de **LATRILLE le jeudi 10 avril 2025 à 20h30** sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS, Président.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, ROBERT Daniel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, BOP Philippe,

Pouvoirs : LAFFITAU Corinne à MECHIN Isabelle,  
 BARON Chrystelle à LAGRAVE Xavier,  
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe,  
 BARRAUD Danielle à DARRIEUMERLOU Nathalie,  
 MARTIN Didier à BARRAILH LAFARGUE Vincent,  
 LAFARGUE Vincent à VACHER Béatrice,  
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,  
 MADER Karl à SAINT GERMAIN Dominique,

**Délais et voies de recours :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU 50 cours Lyautey-CS 50543-64010 PAU Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.*



**Objet : Syndicat Adour Midouze (SAM) : présentation du rapport d'activités pour l'année 2024**

Sur la base d'un document remis par le Syndicat Adour Midouze (SAM),

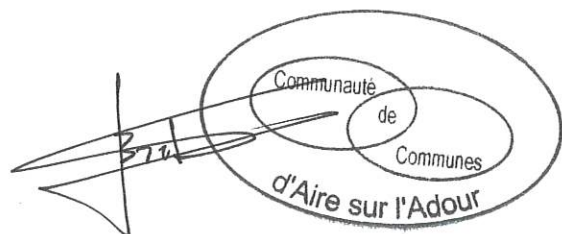
M. le Président présente le rapport d'activités pour l'année 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**PREND ACTE            du rapport d'activités établi par le SAM pour l'année 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Philippe BRETHES



**Délais et voies de recours :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU 50 cours Lyautey-CS 50543-64010 PAU Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.*